

DSNA 2024

La DSN annuelle ou DSNA est préremplie de toutes les données transmises via vos DSN mensuelles. **Une vérification de toutes les données est indispensable** pour s'assurer du bon paramétrage de vos DSN et de l'**exactitude des certificats de congés qui constituent la base du calcul des droits à congés de vos salariés.**

Les points d'attention



Afin de valider l'étape 2 vous devez **contrôler l'ensemble des lignes y compris les lignes sans anomalies.**

Si vous constatez des écarts, vous devez ajuster vos paramétrages DSN afin de fiabiliser vos données et ainsi limiter les corrections sur les années à venir.

ETAPE 2/3 : CONTRÔLEZ LES LIGNES SALARIÉ

Veillez compléter les informations ligne par ligne pour les salariés listés dans le tableau suivant (en cliquant sur le numéro de sécurité sociale pour accéder au détail) puis créer les lignes manquantes (bouton en bas de la page) ou supprimer les lignes inutiles avant de passer à l'étape suivante (bouton en bas de la page).

Salaires ou temps modifiés/ Ligne en attente de validation / Ligne enregistrée: ✓ / Lignes en erreur: ✗ / Ligne supprimée ✗

Afficher: 25 éléments Rechercher: _____

Ligne n°	N° Sécurité Sociale	Nom du salarié	Prénom	Début de période	Fin de période	Salaires (€)	Certificat	Etat Ligne
11				04/07/2023	31/03/2024	1.660,04		✓
8				01/04/2023	28/02/2024	21.815,47		●
12				01/12/2023	28/02/2024	6.007,03		●
5				01/04/2023	28/10/2023	533,04		●

Les éléments de la paie d'avril 2024 seront intégrés avec votre DSN d'avril et ne doivent pas être pris en compte sur cette DSNA.

Déclarer des temps en mois/jours (type mensuel)

$0,30 \text{ (mois/jours)} = 1,00 \text{ mois complet travaillé}$

Absences du 01/07 au 10/07 = $0,10 \text{ mois/jours}$ (10 jours d'absences (y compris congés) en jours calendaires.)

5 semaines de congés pris = $1,06 \text{ mois/jours}$ d'absences

Une année complète déduction faite des périodes de congés payés de l'année précédente représente $10,24$ (10 mois et 24 jours).

Pour les salariés à temps partiel thérapeutique il s'agit d'un aménagement temporaire du temps de travail, **les absences liées à cet aménagement ne sont pas à déduire du temps de travail.**

Le type de taux renseigné pour chacun des salariés correspond à celui déclaré en DSN au niveau du contrat. Vous pouvez cependant privilégier les types de taux suivants en fonction de la situation et de la qualification.

Type de taux à privilégier en fonction de la qualification

	Ouvrier	ETAM	Cadre
Temps plein	Horaire	Mensuel	Mensuel
Temps partiel & Temps partiel Thérapeutique	Mensuel	Mensuel	Mensuel

Seuls les temps d'intempéries et de chômage partiel doivent être indiqués en heures.

Seule une DSNA sans aucun écart peut être validée et transmise.

Les congés 2024 seront accessibles dès transmission de la DSNA et à compter du 1^{er} mai 2024.

